

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

~~~~~

**Objet : Travaux de rénovation de l'ancienne école enfantine de Cormaranche en Bugey dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine bâti historique.**

Séance du trente septembre 2026,

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre, à dix-neuf heures et quatre minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du Conseil Municipal en mairie de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-quatre septembre deux mille vingt-six.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 25**

Coralie AUGER, Marie AVELINE, Coralie BEVOZ, Didier BOURGEAIS, Gérard CHAPUIS, Sandra CORTINOVIS, Yann CRUIZIAT, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, DRHOVIN Jacques, Philippe EMIN, Patrick GENOD, Céline GROS, Amélie HENRY, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Bernard MACLET, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-Hélène PERILLAT, Stéphanie PERNOD, Florence QUICOT, Nicole ROSIER, Jean-Robin THOMASSET, Philippe VIRARD

**Membres absents excusés avec pouvoir : 4**

Claire BILLON pouvoir à Solange DOMINGUEZ  
Xavier BOSCH pouvoir à Jean-Michel CYVOCT  
Jacques FUMEX pouvoir à Jacques DRHOVIN  
André LHOMME pouvoir à Alain MASSIRONI

**Membres absents excusés sans pouvoir : 0**

**Secrétaire de séance :** Madame Eliane MERMILLON

**En présence de 25 conseillers, 4 pouvoirs ayant été déposés, soit 29 votants**

Monsieur le Mairie informe de l'état de l'ancienne école enfantine de Cormaranche en Bugey. Des travaux de rénovation sont à prévoir, d'autant plus que le logement est occupé.

La toiture n'est plus étanche et offre un problème majeur d'isolation. Ce bâtiment de caractère, partie intégrante du patrimoine bâti historique de la commune nécessite d'être recouvert en respectant l'allure générale de la place du village de Cormaranche.

En complément, le projet prévoit la mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC) afin de maîtriser l'humidité et de limiter les risques de dégradation des matériaux. Elle contribue ainsi à la préservation durable du bâtiment.

Le projet prévoit également le changement de la porte d'entrée et des fenêtres, qui n'offrent pas l'étanchéité souhaitée.

Enfin des travaux de rafraîchissement des appartements sont à prévoir.

Cette réfection est estimée à 82 610 €. Il est donc proposé de solliciter les subventions adéquates pour ce type de travaux de sauvegarde

| DEPENSES                          |                 | RECETTES                                 |                 |              |
|-----------------------------------|-----------------|------------------------------------------|-----------------|--------------|
| Descriptif                        | Montant HT      | Origine                                  | Montant HT      | Taux         |
| Porte et fenêtres                 | 10 662 €        | Département contractualisation           | 24 783 €        | 30 %         |
| Rénovation de la toiture          | 60 485 €        | DETR – Valorisation du patrimoine rurale | 24 783 €        | 30 %         |
| VMC                               | 953 €           | HBA - projets locatifs communaux         | 16 522 €        | 20 %         |
| Rafraichissement des appartements | 10 510 €        | Autofinancement                          | 16 522 €        | 20 %         |
| <b>TOTAL HT</b>                   | <b>82 610 €</b> | <b>TOTAL HT</b>                          | <b>82 610 €</b> | <b>100 %</b> |

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à consulter les entreprises puis à lancer les travaux de rénovations de l'ancienne école enfantine de Cormaranche-en-Bugey dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine bâti historique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les aides financières de l'Etat, du Département et d'Haut Bugey Agglomération selon le plan de financement proposé ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire, Philippe EMIN

